

Ville de Huy-Service Environnement

OCTROI DE PRIMES A LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DES HAIES ET VERGERS

Faites un geste pour la nature : participez à la restauration du réseau écologique !

Dans un contexte d'urbanisation et de mécanisation croissantes, chaque geste pour la nature compte, chaque élément naturel maintenu a son importance en tant que refuge pour la faune et la flore.

Ainsi, les haies jouent de multiples rôles bénéfiques à la faune et à la flore, parmi lesquels on peut citer le rôle de ressource alimentaire, d'habitat ou de refuge, de couloir de déplacement ou de migration, ...

Qui n'a pas noté le nombre d'espèces d'oiseaux rencontrées dans une haie ? Approchez-vous et vous y découvrirez une multitude d'insectes venus profiter des floraisons et abris divers. Plus discrets, les petits mammifères y sont également au rendez-vous. Pour l'agriculteur, les haies remplissent également un rôle de brise-vent d'ombrage et d'abri pour le bétail.

Enfin, ne négligeons pas l'esthétique du paysage induite par la présence de haies. Dans son jardin, une composition judicieuse d'arbustes indigènes aux floraisons et fructifications variées est du plus bel effet, en plus d'y attirer de charmants visiteurs...

Les vieux vergers et alignements d'arbres têtards sont souvent laissés à l'abandon. Ils offrent pourtant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux venues profiter des anfractuosités laissées par les branches mortes. Par exemple, la chouette chevêche précieux auxiliaire du jardinier, grande consommatrice

d'insectes, qui s'y rencontre quasi exclusivement ! Malheureusement, son déclin accompagne celui de nos vieux arbres...

Si vous possédez une haie indigène, un verger de variétés anciennes ou de vieux arbres, alignés ou non, surtout veillez à les conserver ! Si vous possédez un terrain en zone agricole ou en zone d'habitat à caractère rural, pourquoi ne pas y envisager de telles plantations? Dans les deux cas, la Région wallonne peut vous aider !

En effet, sur proposition du Ministre Lutgen, le Gouvernement Wallon vient d'adopter un arrêté qui organise l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres. Ce nouvel arrêté, ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site Internet <http://environnement.wallonie.be> (onglet Nature et Forêts). Toute demande est à adresser préalablement aux travaux à la Direction des Services extérieurs de la Division de la Nature et des Forêts territorialement compétente (adresses disponibles au même endroit).

La nature vous remercie !